

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N° II-CF668

présenté par

M. Jolly

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	500 000 000
TOTAUX	0	500 000 000
SOLDE	-500 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

La transition écologique est l'un des objectifs premiers du Gouvernement. Cette transition est une nécessité, particulièrement en matière de rénovation urbaine et d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, pour optimiser la consommation nationale d'électricité et éviter les gaspillages.

Cependant, la période de crise actuelle ne doit pas faire oublier les premiers devoirs des responsables politiques : protéger les Français, leur qualité de vie et leur pouvoir d'achat de la crise, et soutenir les secteurs économiques les plus performants et qui génèrent une croissance importante sans l'apport de subventions d'Etat.

La mise en disposition de fonds très importants à destination de la transition écologique ne peut pas se faire dans une période de crise comme celle que nous connaissons. Une transition aussi profonde ne s'opère convenablement que lorsque l'économie et la société se portent bien, et non pas au cours de la période de troubles majeurs que la France traverse.

Le présent amendement prévoit de minorer les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 500.000.000 euros pour l'action n°2 du programme Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires.